

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 3 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 25 août 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Marianne ROBERT et Christophe SALLABERRY.

Absente excusée : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Electrification rurale – Programme « Eclairage public neuf (SDEPA) 2020 »**
Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 19EP075

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), de procéder à l'étude des travaux d'éclairage public aux abords de l'école et de la salle des fêtes.

Le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM.

Le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Eclairage public neuf (SDEPA) 2020 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de leur exécution.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux T.T.C.	40 158,35 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 015,84 €
- Frais de gestion du SDEPA	1 673,26 €
TOTAL	45 847,45 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération, se décomposant comme suit :

- Participation du Syndicat	9 000,00 €
- F.C.T.V.A.	7 246,33 €
- Participation de la Commune aux travaux (à financer sur fonds libres)	27 927,86 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 673,26 €
TOTAL	45 847,45 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à GUICHE, le 3 septembre 2020

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON